

PRESENTATION GENERALE DE LA PERFORMANCE ESG DES ACTIFS DU FONDS SILVER GENERATION GERÉ PAR A PLUS FINANCE

A Plus Finance est une société de gestion agréée par l'AMF et disposant de 2 pôles d'activités principaux et complémentaires, les investissements en immobilier et le Capital Investissement. L'activité immobilière est principalement basée sur l'immobilier géré et notamment les Résidences Services Seniors.

A Plus Finance gère un Fonds ouvert au public, **Silver Génération**, labellisé ISR depuis le 13 décembre 2021.

Cette initiative de labellisation a été motivée par l'objectif de constituer un patrimoine immobilier en France, intégrant des critères extra-financiers qui reflètent les valeurs de la société et qui prennent en compte la typologie des actifs : les résidences services seniors.

Cette démarche de labellisation ISR permet, d'une part, à A Plus Finance d'optimiser son impact social et environnemental et contribue, d'autre part, à améliorer la performance financière du fonds à terme. En effet, non seulement la performance énergétique des immeubles va permettre une économie de charges aux futurs acquéreurs et locataires mais d'autres enjeux sociaux clés vont valoriser le bâtiment et contribuer indirectement à la performance financière à terme (notamment *via* des dispositifs de confort et bien-être des résidents ou encore grâce à une proximité avec les transports en commun et avec des services rendus aux résidents).

Après trois années de labellisation ISR, le fonds Silver Génération arrive au terme de son premier cycle et souhaite renouveler sa démarche.

Dans ce cadre et après analyse des notes obtenues sur les différents critères du premier cycle de labellisation, la société a réalisé une nouvelle grille ISR présentant des nouveaux critères ainsi que des évolutions liées aux échelles de notation et à la note seuil. L'objectif de ce renouvellement est de s'aligner étroitement sur les évolutions réglementaires et les pratiques du marché, tout en répondant à la volonté d'A Plus Finance de proposer des critères adaptés aux besoins des résidents des établissements concernés.

Dans le cadre du label ISR immobilier, il convient de définir une note ESG minimale (seuil) pour le fonds. Cette note seuil permet ainsi de classer les actifs en deux poches distinctes :

- Poches « Best-In-class » : y sont classés les actifs dont la note ESG est au-dessus ou égale à la note ESG seuil fixée. Ces actifs auront pour objectif de maintenir leur performance ESG dans le temps, voire de l'améliorer si une opportunité se présente.
- Poches « Best-In-progress » : y sont classés les actifs dont la note est en-dessous de la note ESG seuil fixée. Ces actifs feront l'objet d'un plan d'amélioration à horizon 3 ans pour ramener leurs performances ESG au niveau de la note seuil fixée ou augmenter de 20 points leur évaluation ESG (par rapport à leur note ESG initiale).

Cette note ESG minimale a été calculée en réconciliant les notes seuils définies pour chacun des critères de l'outil de notation ESG (voir tableau ci-après). **Ceci a permis de définir une note minimale (dit « note seuil ») de 64,85 / 100.**

Les résidences en exploitation du fonds Silver Génération s'inscriront principalement dans une démarche « Best-In-progress ».

Le fonds détient également des projets en VEFA qui, du fait de leur typologie, s'inscriront dans une démarche de Best-In-Class.

La définition de la note seuil de la grille de notation ESG du fonds Silver Génération a été élaborée en utilisant diverses références et sources précisées dans le tableau ci-après, selon la structuration suivante :

- Justification : pour chaque critère ESG identifié dans la grille de notation, des éléments externes au fonds (i.e. réglementations, benchmarks, pratiques de marché, etc.) ont permis d'établir l'échelle de notation applicable, le niveau du seuil fixé et le nombre de points que le critère permet d'obtenir.
- Sources complémentaires : l'ensemble des références et/ou sources externes utilisées pour définir cette note seuil ont été inclus dans le tableau ci-après, pour en faciliter l'accès.
- Note seuil : il s'agit de la note considérée comme performante pour un critère donné, compte-tenu des éléments identifiés préalablement.

La Narrative de la Note Seuil a pour objectif de justifier les échelles de notation appliquées et le niveau de note seuil déterminé à l'aide des réglementations existantes et des différents benchmarks considérés comme pertinents.

DEFINITION DE LA NOTE SEUIL DU FONDS SILVER GENERATION

Détermination de la note seuil à l'aide de benchmarks externes - Grille Exploitation

La note seuil se doit d'être à la hauteur des ambitions environnementales, sociales et de gouvernance, telles qu'issues des réglementations et du marché. Ainsi, elle a été élaborée en tenant compte de la réglementation existante et à venir et en utilisant divers benchmarks afin de situer la notation dans un référentiel ambitieux.

Note seuil Grille Exploitation				
Thématique	Critère	Justification	Sources complémentaires	Note seuil
Environnement	Consommations énergétiques	<p><i>Echelle de notation utilisée : Echelle d'évaluation étalonnée à partir des données du Baromètre de la performance énergétique et environnementale réalisé par l'OID.</i></p> <p>Afin d'obtenir la moyenne et d'être considéré comme performant énergétiquement, l'actif se doit d'être en dessous de la moyenne de consommation énergétique réelle en énergie finale de la typologie résidentielle définie par l'OID, soit 140 kWhEF/m².an.</p>	Source réglementaire : Baromètre de la performance énergétique et environnementale des bâtiments - Décembre 2023, OID : 8605_BPE_2023_VDEF_17_01_24.pdf (oid-prod.s3.amazonaws.com)	7,5/15
	Emissions de GES relatives aux consommations énergétiques	<p><i>Echelle de notation utilisée : Echelle d'évaluation étalonnée à partir des données du Baromètre de la performance énergétique et environnementale réalisé par l'OID.</i></p> <p>Afin d'obtenir la moyenne pour l'indicateur carbone, l'actif se doit d'être en dessous de la moyenne de la typologie résidentielle définie par l'OID, soit 32 kgCO₂eq/m².an.</p>	Source réglementaire : Baromètre de la performance énergétique et environnementale des bâtiments - Décembre 2023, OID : 8605_BPE_2023_VDEF_17_01_24.pdf (oid-prod.s3.amazonaws.com)	7,5/15

Plan de décarbonation des actifs	<p>L'utilisation de l'outil CRREM est de plus en plus généralisée sur le marché européen et notamment à l'échelle des sociétés de gestion de portefeuille et foncières françaises pour aligner leurs actifs sur une trajectoire 1,5°C ; 68% des sociétés de gestion de portefeuille ont recours au CRREM, selon le Baromètre de l'Immobilier Responsable de l'OID de 2023.</p> <p>Ainsi, dans une logique d'alignement au marché mais aussi afin de contribuer aux critères d'amélioration de la performance énergétique de l'actif et des émissions de GES, l'actif sera considéré comme performant si un plan d'action CRREM 2050 trajectoire 1,5°C a été réalisé et qu'un plan d'action à différents termes pour aligner les consommations de l'actif avec le scénario a été formalisé.</p>	Source réglementaire : Baromètre de l'Immobilier Responsable - Novembre 2023, OID : 371_OID_2023_Barometre-de-l-immobilier-responsable-Vcomplete.pdf (oid-prod.s3.amazonaws.com)	15/15
Existence d'un processus de reporting des consommations d'eau réelles de l'actif	Afin d'améliorer la performance environnementale d'un actif, il est indispensable de savoir quel est l'état initial en termes de consommations d'eau, ce qui permet d'identifier les leviers d'action. Le suivi des consommations en eau se retrouve dans les réglementations actuelles et à venir, telles que le règlement SFDR et la CSRD.	Source réglementaire : SFDR - Texte réglementaire	5/5
Niveau de consommation d'eau surfacique annuelle	<p><i>Echelle de notation utilisée : Echelle d'évaluation étalonnée à partir des données du Baromètre de la performance énergétique et environnementale réalisé par l'OID.</i></p> <p>Afin d'obtenir la moyenne, l'actif se doit d'être en dessous de la moyenne de consommation d'eau réelle de la typologie résidentielle définie par l'OID, soit 0,32 m³/m².an.</p>	Source réglementaire : Baromètre de la performance énergétique et environnementale des bâtiments - Décembre 2023, OID : 8605_BPE_2023_VDEF_17_01_24.pdf (oid-prod.s3.amazonaws.com)	2,5/5
Plan d'action de diminution des consommations d'eau	<p>La gestion de l'eau est un enjeu essentiel pour les bâtiments en exploitation. En pratique, les acteurs de l'immobilier travaillent à réduire leurs consommations d'eau à travers différents dispositifs. La consommation moyenne d'eau dans les bureaux en 2021 a baissé de 2% par rapport à 2020.</p> <p>L'actif est considéré performant s'il a formalisé une feuille de route de réduction des consommations d'eau, incluant un état des lieux et un plan d'action de réduction chiffré à court, moyen et long terme.</p>	Source réglementaire : Fiche Enjeu Eau de l'OID	5/5
Equipements économes en eau	La mise en place d'équipements hydro-économes va au-delà des pratiques dans le secteur. Il s'agit d'une exigence de la taxinomie. Ainsi, l'actif sera considéré comme performant s'il déploie au	Source réglementaire : Taxinomie - Texte réglementaire	3/5

	moins trois solutions hydro-économiques sur la majorité des équipements compatibles au sein de l'actif.		
Mise en place de flux de tri de déchets supplémentaires à la réglementation en vigueur	La réglementation sur le tri des déchets est de plus en plus exigeante à l'échelle européenne, et en particulier en France. Le protocole de la grille de notation liste les flux qui vont au-delà des aspects réglementaires. Ainsi, l'actif sera considéré performant si au moins 2 flux de tri des déchets ou plus, au-delà de la réglementation, sont mis en place.	Source réglementaire : Tri 5 flux - (ecologie.gouv.fr)	2/5
Réduction des produits à usage unique	Les produits à usage unique génèrent d'énormes quantités de déchets plastiques, qui ont un fort impact négatif sur l'environnement. L'arrêt de cet usage est essentiel, non seulement pour réduire la production de déchets plastiques non biodégradables et limiter leur pollution dans les écosystèmes mais également pour sensibiliser et responsabiliser les occupants de l'actif. Ainsi, l'actif sera considéré performant s'il déploie 3 typologies ou moins de produits à usage unique.	Source réglementaire : Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC)	4/10
Démarche anti-gaspillage	Le gaspillage alimentaire engendre des émissions de GES ainsi qu'une utilisation inutile de ressources naturelles ; en France, il représente 10 millions de tonnes de produits par an. La loi AGEC fixe un objectif de réduction du gaspillage alimentaire de 50% par rapport à son niveau de 2015 dans le domaine de la restauration collective d'ici 2025. L'actif est considéré performant s'il met en place un plan d'action de réduction du gaspillage en général, en mettant l'accent sur le gaspillage alimentaire.	Source réglementaire : Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC)	5/5
Diagnostic écologique	La préservation de la biodiversité représente un enjeu important de la transition écologique du secteur immobilier. La conduite d'analyses d'impacts relatifs à la biodiversité permet d'évaluer l'incidence de l'actif sur son environnement et d'identifier les leviers d'actions. La performance de l'actif est établie lorsque des diagnostics écologiques ont été effectués.	Source réglementaire : Taxonomie - Texte réglem Activités favorisant le lien social	5/5
Plan d'action en faveur de la biodiversité	La biodiversité est un sujet qui prend de l'ampleur dans l'immobilier. Le fait de le prendre en compte témoigne de la bonne volonté du gestionnaire vis-à-vis des objectifs	Source réglementaire : Art. 29 Loi Energie Climat	3/5

		internationaux de préservation de la biodiversité (cf. Art. 29 Loi Energie Climat). Prenant en compte les difficultés liées au fait que l'actif soit déjà existant, la mise en place de trois actions sera considérée comme assez performante.		
	Certification ou label environnemental	De plus en plus d'acteurs de l'immobilier cherchent à obtenir des certifications ou labels sur leurs actifs, pour attester d'une démarche éco-responsable. En 2023, 600 695 certifications BREEAM ont été délivrées dans plus de 85 pays dans le monde, ce qui témoigne d'une volonté du marché d'utiliser les labels et certifications comme outil de communication. La performance de l'actif est établie s'il fait ou a fait l'objet d'une certification ou d'un label environnemental sur la phase de construction et/ou d'exploitation.	Source réglementaire : Guide des labels et certifications - Février 2024, OID	5/5
Social	Promotion de la mobilité douce	La mobilité est un des 20 enjeux de l'immobilier durable définis par l'Observatoire de l'Immobilier Durable en juillet 2023. Dans le cadre de son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le Gouvernement Français place également le développement de véhicules décarbonés comme un sujet prioritaire. La proximité directe des résidences à des dispositifs de mobilité douce et la proposition d'alternatives aux mobilités carbonées sont donc des enjeux majeurs pour A Plus Finance. S'inscrivant dans cette ambition, A Plus Finance a choisi la thématique Mobilité Douce comme critère d'impact. Pour l'évaluer elle prévoit d'attribuer 2 points pour la mise en place d'une action parmi une liste exhaustive.	Guide des 20 enjeux de l'OID (page 26) : 1482_2023_OID_Guide_20_enjeux_ESG.pdf(taloen.fr) Site du Gouvernement : Développement des nouveaux équipements et réseaux : Développement des nouveaux équipements et réseaux (recharges des véhicules électriques, stationnement vélos et très haut débit) Ministère du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation Ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques Ministère du Logement et de la Rénovation urbaine (ecologie.gouv.fr)	6/10

	<p>Utilisation de produits d'entretien et matériaux de travaux inoffensifs</p>	<p>La pollution est un des 20 enjeux de l'immobilier durable définis par l'Observatoire de l'Immobilier Durable en juillet 2023. C'est un enjeu crucial qui a un impact direct sur la santé des occupants d'un bâtiment et des travailleurs en contact avec les produits à risque.</p> <p>La pollution est un enjeu encadré par de nombreuses réglementations tant Européennes que Françaises (REACH, CLP, Code de Travail).</p> <p>C'est notamment un des 6 enjeux prévus par la Taxonomie et l'ESRS E2 de la CSRD encadre la manière dont les entreprises qui identifie la pollution comme un enjeu matériel doivent reporter dessus.</p> <p>Ce critère a pour objectif d'inciter les résidences à aller plus loin que la réglementation pour minimiser les risques qui sont liés à la pollution. Ce critère étant déjà très encadré la note seuil est fixée à la moitié des points.</p>	<p>Taxonomie : Taxonomie - Texte réglementaire CSRD : CSRD - Annexes ESRS</p>	<p>5/10</p>
	<p>Produits de restauration locaux et de saison</p>	<p>Plusieurs réglementations et référentiels encouragent l'utilisation de produits locaux et de saison dans les restaurants collectifs.</p> <p>La loi EGAlim, renforcée par la loi Climat et Résilience, prévoit notamment depuis 2022 que 50% de l'approvisionnement des restaurants collectifs soit durable (produits biologiques, de qualité ou locaux).</p> <p>A Plus Finance a réalisé une enquête auprès des directeurs de résidence du fonds Silver Génération. Ainsi, ces derniers affirment que les chefs de restauration ont déjà intégré cette pratique dans leurs propositions de repas, la note seuil est fixée au-delà de la moyenne.</p>	<p>Loi EGAlim : EGalim 1 : tout savoir sur la loi Agriculture et Alimentation Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt</p> <p>Loi Climat et Résilience : annexe 2 mesures egalim rc sept 2022.pdf (agriculture.gouv.fr)</p>	<p>7,5/10</p>

	Promotion d'activités physiques	<p>Il existe un ensemble de réglementations et dispositifs qui encadrent et encouragent la pratique d'une activité physique dans les résidences seniors françaises.</p> <p>La politique de prévention de la loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillissement) porte notamment sur l'identification et la réduction des facteurs de risque chez les personnes âgées au travers de la pratique d'activités physiques.</p> <p>Le Plan National Bien Vieillir recommande le développement de programme d'activités physiques adaptées dans les résidences seniors.</p> <p>A Plus Finance s'inscrit dans cette ambition en fixant la note seuil de ce critère au-dessus de la moyenne.</p>	<p>Loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement : LOI n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (1) - Légifrance (legifrance.gouv.fr)</p> <p>Stratégie Nationale « Bien Vieillir https://solidarites.gouv.fr/sites/solidarite/files/2023-11/Strategie-bien-vieillir-novembre-2023.pdf</p>	6/10
	Activités favorisant le lien social	<p>Selon une étude de la CSA réalisée en 2019, 4,6 millions de français de plus de 60 ans ressentent de la solitude. Encourager les résidents des résidences senior à conserver un lien social est donc un enjeu pour l'amélioration de leur bien-être. Plusieurs réglementations et dispositifs mentionnent ce sujet.</p> <p>Par exemple, l'Article 7 de la loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillissement) évoque la création de conseils de vie sociale dans les établissements pour personnes âgées.</p> <p>Le Plan National Bien Vieillir inclut des actions pour promouvoir le lien social comme des animations et des activités culturelles. Certaines initiatives comme le programme « Un compagnon pour la vie » visent à établir un lien entre des bénévoles et des personnes âgées isolées.</p> <p>Pour répondre aux besoins de ses résidents, A Plus Finance prend donc en compte cet aspect en fixant la note seuil de ce critère au-dessus de la moyenne.</p>	<p>Loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement : LOI n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (1) - Légifrance (legifrance.gouv.fr)</p> <p>Stratégie Nationale « Bien Vieillir https://solidarites.gouv.fr/sites/solidarite/files/2023-11/Strategie-bien-vieillir-novembre-2023.pdf</p>	6/10

<p>Mise à disposition de services divers et/ou d'espaces collectifs en accès libre pour les occupants</p>	<p>Les résidences seniors sont soumises à une obligation de proposer un certain socle minimal de services pour garantir un cadre de vie adapté à leurs résidents.</p> <p>Pour aller plus loin, plusieurs études ont été réalisées afin de comprendre les attentes des résidents en termes de services, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enquête de satisfaction des Senioriales réalisée par l'institut Ipsos en 2022 montre que 35% des seniors choisissent leur résidence pour les services proposés. - La présentation Résidences Services Séniors réalisée en 2024 par BNP Paribas met en évidence le fait que la diversité et l'accessibilité aux services est un véritable facteur différenciant pour les résidences seniors <p>Pour répondre aux attentes des résidents, A Plus Finance fixe la note seuil à ma moyenne.</p>	<p>Enquête Senioriales : Senioriales - Enquête de satisfaction clients 2021-2022 (calameo.com)</p> <p>Rapport BNP Paribas Real Estate : Présentation PowerPoint (bnpparibas.fr)</p>	<p>7,5/15</p>
<p>Mise à disposition d'une offre de services complémentaires à la carte</p>	<p>Les résidences seniors sont soumises à une obligation de proposer un certain socle minimal de services pour garantir un cadre de vie adapté à leurs résidents.</p> <p>Pour aller plus loin, plusieurs études ont été réalisées pour comprendre les attentes des résidents en termes de services, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enquête de satisfaction des Senioriales réalisée par l'institut Ipsos montre que les seniors attendent principalement des services de proximité comme des services à la carte. - Une étude commandée par Domitys en 2018 à la CSA a révélé que l'offre de services personnalisés est un des critères pour la sélection d'une résidence <p>Pour répondre aux attentes des résidents, A Plus Finance fixe la note seuil à la moyenne.</p>	<p>Enquête Senioriales : Senioriales - Enquête de satisfaction clients 2021-2022 (calameo.com)</p> <p>Rapport BNP Paribas Real Estate : Présentation PowerPoint (bnpparibas.fr)</p>	<p>5/10</p>

	Offres, activités et sorties culturelles	<p>Selon une étude menée par Domitys en 2017 auprès de 300 personnes de plus de 60 ans, 69% des seniors estiment que la culture est « importante » dans leur quotidien. 19% d'entre eux la juge même « très importante ».</p> <p>Pour répondre aux attentes des seniors, A Plus Finance définit une note seuil supérieure à la moyenne.</p>	<p>Actualités - Culture : un art de vivre en résidence seniors - Actualités (domitys.fr)</p>	3/5
	Insertion professionnelle	<p>Il existe plusieurs réglementations et dispositifs liés à l'insertion professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Insertion par l'Activité Économique (IAE) est un dispositif français qui vise à faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées du marché du travail en leur proposant des contrats de travail dans des structures spécifiques. - L'Obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) impose aux entreprises de 20 salariés et plus d'employer au moins 6% de travailleurs handicapés - Certains contrats comme le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation, facilite l'embauche des jeunes puisqu'ils leur permettent de continuer à se former en acquérant une expérience professionnelle. <p>Pour respecter au minima l'OETH, A Plus Finance fixe la note seuil à 5/10.</p>	<p>OETH : Fonction publique : qu'est-ce que l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés ? Service-Public.fr</p> <p>IAE : En quoi consiste l'insertion par l'activité économique (IAE) ? Service-Public.fr</p>	5/10
	Participation à des projets en partenariats	<p>Plusieurs études ont été menées sur la participation des seniors à des projets en partenariat. L'initiative menée par les Petits Frères des Pauvres, par exemple, souligne l'importance des rencontres intergénérationnelles pour lutter contre l'isolement et renforcer les liens entre génération.</p> <p>Dans cette perspective d'amélioration du bien-être de ses résidents, A Plus Finance définit la note seuil à la moyenne.</p>	<p>Les Petits Frères des Pauvres : 5 solutions pour permettre les liens entre les générations (petitsfreresdespauvres.fr)</p>	5/10

Gouvernance	Charte(s) ESG	<p>L'enjeu d'intégrer l'ensemble de ses parties prenantes dans sa démarche d'investissement durable fait partie intégrante du label ISR. Ainsi, l'engagement des prestataires via la signature d'une Charte ESG est considéré comme une pratique exemplaire.</p> <p>L'actif sera considéré comme performant si au moins 2 thématiques de Chartes ESG ont été formalisées et signées par les parties concernées.</p>	Source réglementaire : Pratiques ESG et labellisation ISR des fonds immobiliers (OID)	10/20
	Formation des équipes immobilières en charge des sujets ESG	<p>La formation des équipes immobilières en charge des sujets ESG est nécessaire pour bien intégrer les pratiques ESG. Selon l'OID, 83% des acteurs de l'immobilier ont mis en œuvre un plan de formation ESG pour les collaborateurs, une action qui fait partie des plus répandues sur le marché en termes de gouvernance interne.</p> <p>L'actif est considéré performant si une formation a été suivie par 100% des équipes immobilières durant l'année.</p>	Source réglementaire : Enjeu Gouvernance Interne (OID)	20/20
	Comité annuel ESG	<p>La loi Grenelle II impose, depuis 2010, l'ajout d'annexes environnementales aux baux commerciaux pour tous les actifs à usage commercial de plus de 2 000 m². L'objectif de cette loi est de dresser, de façon commune, un bilan de la performance énergétique du bâtiment dans le but de définir un plan d'actions et ainsi d'améliorer cette performance.</p> <p>La mise en place d'un Comité annuel ESG (Comité Vert) impliquant les exploitants, axé sur l'évaluation de la performance environnementale de l'actif et l'identification des mesures à prendre dans une optique d'amélioration continue, se révèle donc essentielle pour que l'actif puisse être qualifié de performant. C'est un prérequis de la réglementation sur les annexes environnementales.</p>	Source réglementaire : Article 8 - Loi Grenelle 2	15/15
	Suivi de la satisfaction des usagers	<p>La diffusion d'un questionnaire de satisfaction aux locataires fait partie des exigences du GRESB et est un indicateur répandu sur le marché pour le suivi de l'enjeu Confort et Bien-être selon la Fiche Enjeux de l'OID sur ce même sujet.</p> <p>Ainsi, la distribution d'un questionnaire de satisfaction aux locataires avec un résultat de plus de 50% de satisfaction est considérée comme une pratique exemplaire.</p>	Source réglementaire : Fiche Enjeu Confort et Bien-Etre de l'OID	15/15

Analyse des risques environnementaux	<p>L'analyse de la résilience au changement climatique selon des scénarios prospectifs fait l'objet d'un critère de contribution substantielle pour l'objectif "Adaptation au changement climatique" dans la Taxinomie.</p> <p>Selon la Fiche Enjeux Biodiversité de l'OID, le diagnostic constitue l'étape essentielle avant de déterminer les actions cibles, et l'indicateur sur la part des actifs ayant fait l'objet d'un audit/ d'une évaluation des risques sur la biodiversité est assez répandu sur le marché.</p> <p>Ainsi, la réalisation d'une analyse des risques climatiques OU des enjeux de biodiversité est considérée comme une pratique exemplaire.</p>	<p>Source réglementaire : Taxonomie - Texte réglementaire</p> <p>Fiche Enjeux Biodiversité de l'OID</p>	10/20
Formation sur la santé et la sécurité des résidents du personnel sur site	<p>Former les professionnels à la culture de sécurité fait partie de la feuille de route de la sécurité des résidents initiés par le ministère de la Santé et de la Prévention, notamment la réalisation de formations sur la sécurité des résidents axées sur l'équipe et les facteurs humains.</p> <p>La réalisation d'une formation annuelle du personnel sur site en matière de santé et sécurité des habitants avec plus de 50% de participation est considéré comme une pratique exemplaire.</p>	<p>Source réglementaire : Feuille de route de la sécurité des patients et des résidents 2023-2025</p>	10/10

Note seuil Exploitation : 64,85/100